

**DEPARTEMENT DU BAS RHIN  
COMMUNE D'ALLENWILLER**

Convocation le 17/06/2012  
Affichage convocation le 17/06/2012  
Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°6-2012  
EN DATE DU 22 JUIN 2012**

Nombre de Conseillers élus :	11	En fonction :	11
Nombre de Conseillers présents :	07	Votants :	08

Le vingt deux juin deux mil douze à dix neuf heures, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- les Adjointes : M. STORCK Gérard et SCHNEIDER Jean Jacques  
- Les Conseillers : Mme ANTONI Cathy, MM. OSTERMANN Ernest, LORENTZ Bruno, ZIMMERMANN Guy

Absents : Mmes BERLEMONT Nathalie qui a donné procuration à Mme ANTONI Cathy, Mme GROSS Laurence, MM. JACOB Olivier et SIMON Etienne

Secrétaire de séance : M. SCHNEIDER Jean -Jacques

Assistait en outre : Mme KALCK Pascale, Attachée Territoriale

**Ordre du Jour :**

Désignation secrétaire de séance

2012-15. Investissements 2012

2012-15.1. Restauration de mares en forêt communale

2012-15.2. Stores pour bâtiments communaux

2012-15.3. Travaux église protestante

2012-16. Acquisitions Parcelles

2012-17. Budget 2012 - Décision modificative N°2012-3

2012-18. Recensement de la population en 2013 - Information - Coordonnateur

2012-19. Demandes de subventions

2012-20. Urbanisme - Informations

Divers et communications

M. le Maire ouvre la séance à 19 h.

**Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)**

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M. SCHNEIDER Jean Jacques est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2012-15. Investissements 2012**

**2012-15.1. Restauration de mares en forêt communale**

Le conseil municipal ayant pris connaissance du projet de restauration/création de 100 mares en forêt publique d'Alsace dont l'objectif est de valoriser la biodiversité associée aux petites zones humides :

- approuve les travaux : de restauration de DEUX mares sur son territoire (parcelle 29) selon un cahier des charges pré établi par les partenaires du projet (ONF, association BUFO) ;
- autorise le maire à signer les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier ;

- autorise le maire à faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, correspondant à 60 % des dépenses totales (maîtrise d'oeuvre et travaux) pour un montant moyen estimé (devis estimatif proposé par l'ONF) :

- 3 170 € HT / mare soit 6 340 € HT
- Option 1 – suivi écologique : 5 000 € HT sur mare section C parcelles 80 et 81 si intérêt écologique
- Option 2 : aménagement pédagogique 3 600 € HT sur mare section C parcelles 80 et 81 si intérêt écologique

Dans le cadre de cette opération, l'Office National des Forêts assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des travaux. Les crédits nécessaires (travaux, AMO et maîtrise d'oeuvre) sont prévus au budget primitif 2012 (opération 82 : Restauration en milieu humide (2 mares) par décision budgétaire modificative suivante – 2012/4 :

		Dépenses	Recettes
Opération 82	Article 2128	+ 20 000 €	
Restauration mares en milieu humide			
	Article 020	- 3 500 €	
Opération 105 Salle polyval	Article 21318	- 7 900 €	
Opération 82	Article 1328		
	Subvention Agence Eau		8 600 €

*Pour : Unanimité*

*Contre :*

*Abstention*

### **2012-15.2. Stores pour bâtiments communaux**

Vu les devis sollicités et obtenus, le Conseil municipal décide la mise en place de stores intérieurs motorisés sur les bâtiments communaux selon devis des Ets Stores Desgn de Erstein pour un montant de 8 326 Euros HT. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (opération 72). M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux.

*Pour : Unanimité*

*Contre :*

*Abstention*

### **2012-15.3. Travaux église protestante**

Vu les devis sollicités et obtenus, le Conseil municipal décide la réalisation des travaux d'étanchéité et d'isolation à l'église protestante pour un montant estimé à 43 500 Euros HT. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (opération 59). M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux et aux subventions susceptibles d'être obtenues.

*Pour : Unanimité*

*Contre :*

*Abstention*

### **2012-16. Acquisitions Parcelles - Propriétaire BAECHLER Micheline née VACHER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition des terrains cadastrés comme suit :

		Ban d'Allenwiller		
	Section B	N° 986	«Vieracker»	27,88 ares
	Section B	N° 987	«Vieracker»	9,84 ares
	Section B	N° 988	«Vieracker»	13,16 ares
	Section B	N°1116	Ablasse	<u>29,42 ares</u>
Total				80,30 ares

Appartenant à Madame BAECHLER Micheline née VACHER. au prix de 100 euros soit 8 030 Euros (huit mille trente euros) la parcelle.

Ce terrain figure dans la Zone d'Aménagement Différé conformément à l'arrêté préfectoral du 23/03/2012 conférant à la commune un droit de préemption.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir ou M. l'Adjoint SCHNEIDER Jean Jacques est autorisé à signer l'acte administratif à intervenir. Tous les frais seront à la charge exclusive de la commune. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012.

*Pour : Unanimité*

*Contre :*

*Abstention*

### **2012-17. Budget 2012 - Décision modificative N°2012-3**

Vu le budget primitif voté le 4 avril 2012

Vu la notification en date du 31/05/2012 du montant du FNGIR qui sera prélevé

Le Conseil Municipal prend la décision budgétaire suivante :

	Budget primitif 2012	
	Recettes	Dépenses
Article 022 Dépenses imprévues		- 543 €
Article 73923 Prélèvement FNGIR		+ 543 €

*Pour : Unanimité*

*Contre :*

*Abstention*

### **2012-18. Recensement de la population en 2013 - Information – Coordonnateur**

M. le Maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population à Allenwiller aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013. Dans le cadre de l'organisation de ce recensement et à la demande de l'INSEE, il a nommé Mme KALCK Pascale en tant que coordonnateur communal de l'enquête de recensement.

### **2012-19. Demandes de subventions**

#### **2012-19.1. Association SOS Habitants**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 123 euros à l'association SOS Aide aux Habitants de Strasbourg. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (article 6574).

*Pour : Unanimité*

*Contre :*  
*Abstention*

### **2012-19.2. Musée du Patrimoine et du Judaïsme de Marmoutier**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300 euros au Musée du Patrimoine et du Judaïsme de Marmoutier. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (article 6574).

*Pour : Unanimité*  
*Contre :*  
*Abstention*

### **2012-20. Urbanisme - Informations**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des suites réservées aux demandes :

#### **Permis de construire :**

- M REBSTOCK Yannick pour l'extension d'une maison d'habitation existante avec la création de garage au sous-sol, la création d'une pièce habitable et la création d'une véranda - n° PC 067 004 12 C0005 – refus car recours obligatoire à un architecte.

#### **Déclarations préalables**

- M SCHLOEGEL René pour l'aménagement d'un abri en bois naturel (sapin) de 12 m<sup>2</sup>, toit en feutre bitumé rouge n° DP 067 004 12 C0007 – accordée le 04 juin 2012.
- M BERLEMONT Christophe pour l'aménagement d'un abri assemblage en bois de 20 m<sup>2</sup>, toit en tuiles rouges vieillis n° DP 067 004 12 C0008 – accordée le 31 mai 2012.

#### **Divers et communications**

Néant

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h. Le présent procès verbal comportant les points 2012-15 à 2012-20 est approuvé et signé par les membres présents.*

*Le secrétaire de séance*  
*M. SCHNEIDER Jean Jacques*